

Allumons les réverbères du Libre

Dans son communiqué de presse du 07 avril 2016, la Commission des lois du Sénat français déclare approuver le projet de loi pour une République Numérique porté par la secrétaire d'État au numérique Axelle Lemaire. Néanmoins, le Sénat a tenu à renommer ce projet de loi :

La commission a adopté le projet de loi en le modifiant : sans constituer la révolution que suggérait son premier intitulé, il contient un certain nombre de dispositions utiles pour assurer une meilleure régulation de la société numérique et améliorer la protection des droits des individus. C'est pourquoi la commission a modifié le titre du projet de loi, désormais intitulé : « projet de loi pour une société numérique ».

L'argument est limpide : nul ne saurait transformer les prérogatives de la puissance publique en place. C'est à la société de se transformer (se numériser) et c'est à la République (et ses institutions) qu'il revient de réguler les usages numériques. Tel est l'ordre des choses, et il est fort compréhensible que la Commission des lois ne laisse pas passer un texte qui transformerait une République dont elle est garante de l'intégrité.

Pourtant, cette rigidité est-elle bien conforme à l'air du temps ? Cette société numérique n'est-elle pas justement en train de montrer que ces usages sont précisément ceux d'une démocratie en train de se faire, mobilisant les attentions et renouvelant les pratiques politiques y compris debout *à la place* de la République. Peut-être est-ce justement à cause de cela et de ce qu'il cristallise comme besoin de transparence, de démocratie et de coopération, que le logiciel libre peine tant à être compris et assimilé par les institutions.

Ce texte de Véronique Bonnet, administratrice de l'April, synthétise ces questionnements. Un peu d'espoir peut-être en usant nous-mêmes, de plus en plus, du logiciel libre pour s'émanciper enfin ?

Sympathy for the Free Software

Par **Véronique Bonnet**, administratrice de l'April

Indésirable, le logiciel libre (*free software*) ? Un amendement de la commission des lois du Sénat vient de faire disparaître, pour l'instant, avant l'examen en séance prévu fin avril, l'encouragement au logiciel libre. Certes, il s'agissait bien d'un amendement de repli, non juridiquement contraignant, que l'Assemblée avait voté comme pis-aller, vu les tirs de barrage contre la priorisation. Le simple encouragement est-il déjà tabou ? Caillou dans la chaussure ? Loup dans la bergerie ? Disons ici notre sympathie irréductible, notre attachement citoyen au logiciel libre, n'en déplaise aux frilosités qui se drapent dans des habits bien improbables.

Du diable, on dit qu'il est dans les détails.

Un détail, justement. Le projet de loi numérique a changé de nom, la semaine dernière, en cours de route. Initialement, il s'appelait « Projet de loi pour une république numérique ». Le Conseil d'État, en décembre dernier, s'était étonné du décalage entre un tel intitulé et le contenu du projet de loi.

Dans le second volet d'un article publié le 15 avril par la revue EpiNet, intitulé « Bienheureuse panne d'imprimante, encore », j'ai essayé de montrer que si on prenait au sérieux la notion de république, alors on ne pouvait pas faire l'économie d'une priorisation de l'informatique libre dans le domaine public, « dans la tâche de protéger des regards ce qui doit l'être, et celle de rendre visible et accessible ce qui doit l'être, dans une république. »

J'avais dans mon argumentaire fait état de deux axes, esquissés, mais non assumés par le texte soumis à l'examen des parlementaires. Un premier axe qui disait vouloir découvrir et laisser à découvert ce qui devait l'être, dans une république, soit les traitements algorithmiques des paramètres qui débouchent sur des décisions et influent sur les existences. Un second axe qui disait vouloir couvrir et garder couvert ce qui devait le rester dans une république, soit le contrôle des données personnelles.

La semaine dernière, le gouvernement a remplacé le terme de « république », peut être trop contraignant, par le terme de « société ». Société numérique en lieu et place de la république numérique ? En rabattre sur les exigences de fraternité, d'égalité et de liberté vers une loi a minima peu conforme aux exigences de la république, mais bien suffisante pour la société. On ne peut s'empêcher de faire le lien avec la très thatcherienne et libérale exclamation :

« *such a thing as society!* », dans un contexte où il était demandé à cette responsable britannique de prendre au sérieux le traitement social de la pauvreté.

Remplacer « république » par « société », est-ce donner congé à bon compte à la juste revendication d'une interopérabilité, d'une auditabilité, soit, en un mot, de choix numériques qui garantissent une dimension publique vraiment publique et une dimension privée vraiment privée, purement et simplement ? La république oblige. La société, tout autant.

À ce moment de croisée des chemins pour le Libre, puisque c'est maintenant l'ensemble des Sénateurs qui doit examiner le projet de loi, esquissons en quelques traits de quelle liberté heureuse ce combat pour la priorité au logiciel libre est fait.

En tant que libristes, nous sommes, en quelque sorte, des allumeurs de réverbères. Une variante des lanceurs d'alerte. Un peu ce que les lucioles sont aux colibris. Nous essayons de sensibiliser sur le non auditable, le non interopérable, l'obscurantisme des verrous logiciels, des chausse-trappes, des rentes de situation. Allumeur de réverbère, c'est un beau métier.



Copyright © 2016 Le Petit Prince - Eh non, l'ouvrage n'est toujours pas dans le domaine public en France.

Celui du Petit Prince, dans l'accélération folle de la succession des jours et des nuits, réduits chacun à une minute, suivait néanmoins la consigne : éclairer quand il le fallait, éteindre quand il le fallait. Saint-Exupéry suggère de celui-là qu'il est un peu lampiste. La consigne lui a été donnée quand le jour durait un jour, et la nuit une nuit. Mais lampiste encore au sens d'autrefois : celui qui veille à l'allumage des lampes.

Ma main au feu que la régie lumière du projet de loi « pour une république numérique », puis « pour une société numérique » soit plus proche du Prince de Machiavel, régulateur et opératoire, que de la philosophie des Lumières, émancipatrice. Le pire est de faire croire que le logiciel libre peut porter atteinte aux appels d'offre, un vilain petit canard juridique, monstre mal bâti. Démon ?

Seulement au sens du démon de Socrate, cette voix intérieure qui est médiation entre les situations et les concepts. *Free Software*, doux démon. Loin des tentations de la Pomme et autres gaffes à âmes.



Faut-il, pourtant, se résoudre, abjurer ? « *Eppure, si muove* », aurait dit, ou en tous cas pensé, Galilée. Que l'on traduit d'ordinaire par « et pourtant, elle tourne ». Il parlait de la Terre, dans la perspective de l'héliocentrisme honni par les potentats d'alors. Aller contre l'évidence de la logique des êtres parlants d'étudier, utiliser, améliorer, redistribuer, en sécurisant leurs échanges et en ayant une visibilité sur ce qu'il veulent partager ou garder pour eux ?

Ceux qui prennent les libristes pour de joyeux lampistes — pas au sens d'autrefois —, et les vessies pour les lanternes, et les enfants du bon dieu pour des canards sauvages, feraient bien de s'aviser que le bon sens finit toujours par prévaloir sur les mauvais prétextes.

Il y a quelque chose comme une raison dans l'histoire. Si ce n'est pas sous cette législature, tôt ou tard, le *free software* finira par s'imposer. Mais ce serait mieux maintenant.



Devil girl by GDJ, Public Domain

Pour ma part, c'est tout vu. Je roule en GNU/Linux. Je m'habille en Debian. Je n'ai pas encore de RoLeX pour réussir ma vie, mais je suis, j'eXisTe en LaTeX. Je priorise avec l'April. Je dégooglise avec Framasoft. Je neutralise avec LQDN. J'ai jeté aux orties mes menottes numériques. Contre les portes dérobées, je mets en garde les autres, avec d'autres. Et à toi, *Free Software*, je dis ma sympathie, que diable !